

Règlement intérieur du
31^{ème} Tournoi international rapide de Vitrolles
08/05/2023
VITROLLES

Article 1 : organisation

Le cercle d'échecs de Vitrolles organise un évènement échiquéen constitué de 3 tournois rapides homologués FIDE.

Le tournoi A est ouvert à tous les joueurs dont le classement ELO est supérieur ou égal à 1500. Le tournoi B est ouvert à tous les joueurs dont le classement ELO est inférieur à 1700. Le tournoi C « Jeunes » est réservé aux catégories depuis petits poussins (U8) jusqu'à benjamin (U14) dont le classement ELO est strictement inférieur à 1500 en rapide. Tout joueur doit pouvoir justifier son classement en présentant une licence ou une attestation.

L'organisateur se réserve le droit d'inscrire tout joueur non classé dans les tournois A, B ou C.

Article 2 : homologation

Ce tournoi est homologué par la Fédération Française des Echecs (F.F.E.) et par la Fédération Internationale des Echecs (F.I.D.E.). Il se joue en **9 rondes**.

Les appariements informatisés (programme PAPI conçu par Erick MOURET) se font au **système suisse** (système néerlandais), sans protection de club ou de famille.

Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E. entrées en application le **1^{er} janvier 2023**.

Les résultats des parties compatibles seront comptabilisés pour le classement ELO rapide FIDE pour les deux tournois.

Article 3 : cadence

La cadence de jeu est de 15 min plus 3 s par coup pour toute la partie.

Article 4 : horaires

Les parties se joueront le lundi 08 mai 2023 de 9 h 30 à 18 h 00.

Le délai de forfait est de 5 min.

Remise des prix : 18 h 30

La présence des joueurs est obligatoire pour les prix.

Article 5 : inscription

Les droits d'inscription se montent à 20 € pour les adultes et à 10 € pour les jeunes de moins de 20 ans. La gratuité est offerte aux joueurs titrés MI et GMI.

Accueil : 01 mai 2023, à partir de 08 h 00. Fin des inscriptions 9 h 30.

Article 6 : prix

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties. Les systèmes de départage des ex-æquo sont dans l'ordre le Buchholz tronqué, puis le cumulatif, puis la performance. La cérémonie de remise des prix est prévue le 08 mai 2023 à 18 h 30.

Les prix du classement général du tournoi adulte sont partagés au système HORT. Les autres prix sont non-cumulables et sont attribués à la place réelle.

Tout joueur absent à la cérémonie de clôture renonce à son prix.

Article 7 : arbitrage

Les tournois sont arbitrés par : AI REGAUD Denis, AFE2, arbitre principal

Tournoi jeunes : AFO1 CHAZEAU Laïneur, arbitre principal.

D'autres arbitres seront présents le jour du tournoi.

Article 8 : comportement

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE sous peine de sanctions. Il est interdit d'analyser ou de blitz dans la salle du tournoi. Les forfaits non justifiés seront signalés à la F.F.E. pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Article 9 : commission d'appel

Le jury d'appel est constitué par la commission d'appels sportifs de la ligue PACA ou de la Fédération Française des Echecs. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir le jury d'appel. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel.

Article 10 :

L'article A5 de l'annexe A du livre de l'arbitre est utilisé pour l'ensemble de la compétition.

Article 11 : résultats

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte le résultat à la table d'arbitrage. Le perdant (ou le conducteur des noirs en cas de nullité) range les pièces sur l'échiquier et arrête la pendule.

Article 12 : Rappels et compléments

Le lieu de la compétition comprend « la zone de jeu », les toilettes, « la zone fumeur » et « l'espace boisson ». Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre. Pendant la partie, interdiction de quitter le lieu de la compétition sans autorisation de l'arbitre.

- Eviter toute discussion et toute lecture suspecte.
- Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur ou sur les lieux d'hébergement pourra être sanctionné. Une tenue correcte est exigée sur les lieux du Tournoi.
- Les pendules doivent être manipulées calmement.
- Les téléphones doivent être éteints sous peine de sanction. L'utilisation d'un téléphone portable durant la partie entraîne la perte de la partie. Un téléphone qui émet un son entraîne la perte de la partie. Néanmoins, **en cas de nécessité de rester joignable**, prévenir l'arbitre qui prendra les mesures nécessaires, et ce avant le début de la ronde.
- Les appareils électroniques sont interdits.
- Il est strictement interdit de fumer dans la zone de jeu ainsi que dans tous les locaux désignés comme « zones non-fumeurs » par les responsables de la sécurité du site.
- On considèrera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables et avant que les prochains appariements aient été publiés
- Tout manquement à la « Charte du Joueur d'Echecs » peut être sanctionné.
- Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements signifient l'exclusion immédiate du Tournoi.

L'Arbitre principal
M. REGAUD Denis

L'organisateur
M. CASELLA Jean

